

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017

Présents : Mesdames Françoise Langlade, 1^{ère} adjointe, Monique Bizot, Mélanie Delpech et Émilie Mazet et Messieurs Guy Mispoulet, maire, Christian Sérager, Bernard Lespinard, Sébastien Brugues, Alain Reinat, Alain Mispoulet et Fabien Truel

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2017

Affaires générales :

- Communication du maire
- Règlement intérieur du conseil municipal

Services financiers :

- Convention de répartition des frais du RPI de Cavagnac, Condat, Saint-Denis-Lès-Martel, Saint-Michel-de-Bannières et Strenquels
- Suppression de deux postes d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet et temps non complet et création de deux postes d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet et temps non complet pour avancement de grade

Services techniques :

- FDEL : Délégation de compétence Éclairage public
- Voirie : Examen du projet à finaliser de la signalétique sur l'ensemble de la commune (référence délibération du 28 février 2017)
Réfection du chemin de Malbouyssou
- Bâtiments : Salle des Mathieux : Avenant au contrat de maintenance CIAT

Informations diverses :

- Courrier de la SARL Nadin : intégration de parcelles en zone NL dans la carte communale
- Fédération des Associations Mutualistes Agricoles : demande de subvention
- Qualité et Prix de l'eau - Remise de dossiers techniques

Questions diverses

M. le maire ouvre la séance à 20h30.

Désignation secrétaire de séance : Il a été procédé, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Monsieur le maire propose Monsieur Sérager ; fonction qu'il accepte.

Procès-verbal du 17 juillet 2017

Explication de vote de Mme Bizot.

Approuvé à l'unanimité

Point GRH

Création de deux postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe retiré de l'ordre du jour. S'agissant d'un reclassement, il n'y a pas besoin de délibération.

M. A. Reinat signale qu'il ne faut pas confondre grade et fonction. Le conseil municipal a compétence sur les fonctions et les créations de postes. La mission GRH au sein du conseil municipal sera associée à un travail de clarification sur le caractère fonctionnel des fiches de postes. M. Truel partage cette analyse. La mission GRH est animée par Madame Langlade.

Communication du maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une lettre d'information à l'ensemble de la population dont il assurera la distribution.

Plus des deux tiers du conseil municipal ayant exprimé le vœu de démissionner, l'autorité préfectorale déjà consultée, préparera le cadre de nouvelles élections dans les délais réglementaires prévus, une fois passées les élections sénatoriales, soit début octobre.

Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le maire rappelle que ce projet a déjà été examiné le 11 mai 2017, le règlement intérieur est un outil pratique visant à faciliter le travail du conseil municipal, il est défini dans le Code des Communes, et le cadre juridique est rappelé dans ce projet. Une discussion s'engage entre charte de bonne conduite et règlement intérieur.

D'aucuns pensent que le règlement intérieur vaudra surtout pour le prochain conseil municipal qui aura à en apprécier la nécessité. Le projet est mis aux voix.

- Pour : 5
- Contre : 1
- Abstention : 5.

Le projet est adopté.

Convention de répartition des frais du RPI

La commune est concernée pour un élève.

Coût 639 €

Cette facture sera honorée.

FDEL – Fédération Départementale d'Énergies du Lot

M. Brugues présente cette structure qui a pour objet de rechercher les meilleures conditions d'achat d'électricité pour les collectivités locales. La FDEL n'a pas de personnalité morale, elle se préoccupe également de promouvoir des équipements économes d'énergies consommées. Un projet de coopération pourra être étudié lors d'un prochain conseil municipal.

Dans l'immédiat le maire propose de retenir le principe d'une contribution de 8 € par point lumineux.

Projet adopté à l'unanimité.

Travaux de voirie

Le maire rappelle que les projets examinés bénéficient du concours du SDAIL, syndicat auquel la commune a adhéré en 2017.

M. Brugues présente deux projets de travaux pour 2017.

- Aménagement du carrefour dit de la Poste, contigu du passage à niveau SNCF. Le projet sera complété d'un STOP – sortie place de la mairie. Tel que présenté le projet est adopté. Pour : 11

- Entretien et aménagement de la voie de Malbouyssou desservant 7 maisons d'habitation. Les travaux du géomètre sont terminés, l'accord des riverains étant recueilli, les travaux peuvent être réalisés.

M. Bruges présente un devis de 9360 € qui est accepté.

Pour : 11

Propositions de nouvelles limites d'agglomération

M. le maire indique que ce sujet a également été déjà abordé au conseil municipal du 28 février 2017 en retenant le principe d'une adaptation des limites d'agglomération sur trois secteurs où se pose un sérieux problème de sécurité routière. M. Bruges présente l'étude proposée par le SDAIL, et fait part de ses réserves car les subventions du conseil général et de l'État sont à la baisse, et que les panneaux ont un faible impact sur la limitation des vitesses. Madame Langlade et Monsieur Reinat soulignent que la sécurité routière, est un sujet d'intérêt général, c'est la sécurité des personnes, les aides publiques intègrent la longueur de la voirie communale entretenue.

Monsieur le maire considère que la proposition initiale étant raisonnée dans le cadre cohérent de l'identité de la commune il convient de conclure en évitant les positions partisans. M. Reinat fait remarquer que le budget 2017 permet de réaliser les travaux de signalétique, y compris pour signaler les hameaux. Ces précisions sont à considérer. M. le maire demande donc que le projet SDAIL tel qu'il est proposé soit réalisé sans plus tarder, il prendra à cet effet les arrêtés municipaux nécessaires.

- Pour : 9
- Contre : 2

Le document validé sera annexé au procès-verbal.

Contrat de maintenance de la pompe à chaleur de la Salle des Mathieux

Il serait nécessaire de consulter d'autres entreprises pour rechercher le meilleur rapport qualité / prix, les délais expirent fin septembre.

SARL Nadin – Zone NL. M. le maire indique que ce secteur du Château de Termes est un espace de loisirs qui veille simplement à s'assurer d'un environnement paisible. Le conseil municipal prend acte.

Demande de subvention d'un organisme social (Fédération des associations mutualistes agricoles du Lot) pour l'ESAT du Pech de Gourbière, entreprise protégée.

Considérant la vocation sociale de cet ESAT sur le territoire, le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 100 €.

Adopté : 11

Prix de l'eau – information

M. le maire présente les caractéristiques de la gestion de l'eau – Syndicat de Martel des AEP. Les résultats techniques incluent des coopérations inter-syndicats. Le document – SIAEP de Martel décrit la gestion du service de l'eau potable, service public, les élus en prennent connaissance, la ressource en eau est suffisante, mais les performances du réseau sont médiocres (50 %). À noter que la progression du prix de l'eau est significative de l'ordre de +3 %, une gestion prévisionnelle des ressources et des équipements s'impose sur tout le territoire concerné.

Équipement de la mairie d'un logiciel via AGEDI pour numériser la gestion du cimetière partant de la gestion actuelle, qui évoluera dans les mois à venir, le conseil municipal en sera informé.

Coût du logiciel : 879 €. Mise en œuvre 2017.

Approuvé : 11

Projet d'installation d'élevage en zone habitée sur la commune. Le conseil municipal sollicitera les porteurs du projet pour connaître la procédure réglementaire en cours et qui ne lui a pas été signalée.

Le maire lève la séance à 22 h 40.

Le secrétaire



Christian Sérager

Le président



Guy Mispoulet